



Dossier

La mobilité internationale des salariés

4 Avocats

27^e congrès de l'ACE
Les avocats s'emparent de l'IA : l'Intelligence
Avocat

6 Notaires

Loi bioéthique et PMA
De nouvelles responsabilités pour les notaires

10 Interview

Entretien avec Marc Mossé,
président de l'AFJE

12 Interprofessionnelle

Le harcèlement dans les professions du droit :
fin d'un tabou ou exigence sociale ?

47 Étude

Actualité jurisprudentielle :
les sociétés et les autres groupements

54 Fiche pratique

Actualités Droit des sociétés

Actualité

Avocats

- 4 27^e congrès de l'ACE
Les avocats s'emparent de l'IA : l'Intelligence Avocat

Notaires

- 6 Loi bioéthique et PMA
De nouvelles responsabilités pour les notaires

Interview

- 10 Entretien avec Marc Mossé, président de l'AFJE
« Construire une communauté de juristes forte et cohérente est un objectif pour lequel nous devons toutes et tous nous mobiliser »

Interprofessionnelle

- 12 Le harcèlement dans les professions du droit : fin d'un tabou ou exigence sociale ?

Etude

- 47 **Actualité jurisprudentielle : les sociétés et les autres groupements**
Deen Gibirila,
Professeur émérite (Université Toulouse 1 Capitole)

Fiche pratique

- 54 **Actualité du Droit des sociétés**
Christine Lebel,
Maître de conférences HDR (CRJFC, EA 3225),
UFR SJEPE (Université de Franche-Comté)
- 60 **Flash info du Journal Spécial des Sociétés**

La mobilité internationale des salariés

- 15 **Propos introductifs**
Gwladys Beauchet,
Avocate Associée,
DS Avocats
- 16 **Le salarié en mission à l'étranger : détaché ou expatrié ?**
Gwladys Beauchet,
Avocate Associée,
DS Avocats
- 22 **Aperçu du régime canadien**
Gacia Kazandjian,
Avocate,
Membre des Barreaux du Québec, de l'Ontario et de Paris,
Responsable du Desk Canada,
DS Avocats
- 25 **Mobilité internationale au Chili**
Estelle Lemoues del Pozo
Juriste,
DS Avocats Chili ,
French Desk Chili
- 27 **Mobilité internationale France-Chine**
Aude Ferté,
Avocate Counsel,
DS Avocats Chine
- 30 **Mobilité internationale France-Sénégal**
Seynabou Kandji,
Avocate,
Responsable du bureau de DS au Sénégal,
(DS CONSULTING AFRIQUE)
- 32 **Mobilité internationale des salariés au sein de l'Union européenne**
Chiara Poggi - Ferrero,
Avocate Associée,
DS Avocats
en collaboration avec Samanta Libro (Milan),
Julie Borobio (Espagne), Sandrine Kirschenbilder (Allemagne)
- 40 **La mobilité internationale des salariés : aspects fiscaux**
Christophe Billet,
Avocat associé,
DS Avocats
Anne-Claire Rupin,
Avocate,
DS Avocats
- 43 **Mobilité internationale : une mise à disposition strictement encadrée**
Julie Calën,
Avocate,
DS Avocats

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES SALARIÉS



La mobilité internationale des salariés, dans et hors Union européenne, est devenue courante et les enjeux juridiques sont multiples notamment du fait de la grande variété des situations. L'enchevêtrement des catégories juridiques concernées et la complexe coordination des droits nationaux renforcent la nécessaire sécurisation juridique, au cas par cas, de tout projet de mobilité internationale. Par le rappel des conséquences juridiques attachées aux différents statuts du salarié à l'étranger, les auteurs du présent dossier ont souhaité apporter un éclairage sur les notions de détachement et d'expatriation et leurs conséquences afin d'accompagner les entreprises et les salariés dans la sécurisation et la compréhension des enjeux de leurs projets internationaux.

15 *Propos introductifs*

Gwladys Beauchet,
Avocate Associée,
DS Avocats

16 Le salarié en mission à l'étranger : détaché ou expatrié ?

Gwladys Beauchet,
Avocate Associée,
DS Avocats

22 Aperçu du régime canadien

Gacia Kazandjian,
Avocate,
Membre des Barreaux du Québec, de l'Ontario et de Paris,
Responsable du Desk Canada,
DS Avocats

25 Mobilité internationale au Chili

Estelle Lemoues del Pozo,
Juriste,
DS Avocats Chili,
French Desk Chili

27 Mobilité internationale France-Chine

Aude Ferté,
Avocate Counsel
DS Avocats Chine

30 Mobilité internationale France-Sénégal

Seynabou Kandji,
Avocate,
Responsable du bureau de DS au Sénégal,
(DS CONSULTING AFRIQUE)

32 Mobilité internationale des salariés au sein de l'Union européenne

Chiara Poggi – Ferrero,
Avocate Associée,
DS Avocats
en collaboration avec Samanta Libro (Milan),

40 La mobilité internationale des salariés : aspects fiscaux

Christophe Billet,
Avocat associé,
DS Avocats
Anne-Claire Rupin,
Avocate,
DS Avocats

43 Mobilité internationale : une mise à disposition strictement encadrée

Julie Calën,
Avocate,
DS Avocats



Gwladys Beauchet,
Avocate Associée,
DS Avocats

Propos introductifs

L'ancrage traditionnel d'une entreprise sur un territoire et le rattachement des salariés à une entreprise n'est plus d'actualité dans un contexte de mondialisation et de fluidité des échanges économiques. Les stratégies d'implantation et d'investissement des entreprises sont désormais transnationales et l'appréhension juridique traditionnelle du statut de salarié, rattaché à un employeur et à un établissement est aujourd'hui déconnectée des réalités opérationnelles.

La mobilité internationale des salariés recouvre des réalités variées. Elles dépendent de la durée de la mission (qui peut aller de quelques jours à plusieurs années), du maintien ou non des liens contractuels avec la structure d'origine et du contexte de la mission à l'étranger. Le salarié en mission peut être accueilli directement par l'entreprise qui l'emploie ou par une autre entreprise, qui peut ou non appartenir au même groupe. Le profil personnel du salarié est également important selon que le salarié parte seul ou en famille et qu'il séjourne temporairement dans le pays étranger ou y fixe sa résidence.

Qu'ont en commun l'arrivée en France d'un travailleur chinois pour travailler sur un chantier pour le compte de son employeur, l'expatriation au Japon d'un cadre d'une société-mère française pour diriger la filiale ou l'ouvrier canadien mis à disposition d'une filiale française pour apporter son savoir-faire ?

Si des schémas de standardisation se dessinent, la mobilité internationale des salariés demeure protéiforme et il est difficile de définir un droit commun en cette matière, régie par une multiplicité de droits matériels (social, fiscal, immigration...) et dès lors qu'une pluralité de systèmes juridiques ont vocation à régir ces situations.

Envoyer un salarié à l'étranger soulève ainsi des problématiques telles que le choix du statut juridique et de la protection sociale du salarié, l'appréhension de son

statut fiscal ou encore la qualification de l'opération et ses conséquences. La prise en compte du droit local du pays d'accueil est également primordiale pour sécuriser la mission à l'étranger du salarié : tel est l'enjeu des packages de mobilité qui, outre de multiples obligations, doivent être conformes aux politiques et législations des pays d'accueil.

Par ailleurs, il convient de reconnaître que la diversité des termes employés en la matière (mission, détachement, expatriation, transfert à l'étranger, etc.) sans qu'une définition juridique, précise et commune à toutes les matières, y soit associée, complexifie la compréhension et la qualification des réalités juridiques rencontrées.

La mobilité internationale des travailleurs se caractérise donc principalement par la transversalité et la transnationalité des questions juridiques posées. Le cabinet DS Avocats, cabinet d'avocats international et pluridisciplinaire, propose ainsi dans le présent dossier un bref rappel des principes applicables en matière de mobilité internationale afin d'apporter un éclairage sur les conséquences et les points de vigilances à retenir en fonction du schéma de mobilité retenu.

Travailleurs détachés ou expatriés : quels sont les différents statuts possibles ? de quel régime de sécurité sociale dépendent ces salariés ? quelles sont les spécificités de la mobilité intra-européenne ? quelles conséquences fiscales pour le salarié impatrié ou expatrié ? comment qualifier la mise à disposition de salariés en évitant le risque pénal ?

Les auteurs apportent un éclairage sur l'ensemble de ces questions préalables et communes à l'ensemble des projets de mobilité internationale en complétant leur analyse d'un aperçu, présenté par les bureaux locaux, des règles locales de détachement applicables en Europe (France, Allemagne, Espagne, Italie), en Amérique du Nord (Canada), en Amérique du Sud (Chili), en Asie (Chine) et en Afrique (Sénégal).

**Retrouvez dès maintenant
votre Journal en ligne sur**

www.jss.fr